

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 048-200058501-20260423-52B\_CM2026-DE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23

Présents : 21

Procurations : 2

Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026**

**Présents :** Mme Marion ALA, M. Lionel BOUNIOL, M. Jérémy CANTAGREL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Jocelyne CRUEYZE, Mme Nancy DUMORTIER, M. Stéphane FAUDON, M. Olivier FOLCHER, M. Nicolas LEROUVILLOIS, Mme Monique LOUBIER, M. Vincent MALON, M. Gérard MENRAS, Mme Magali MOREAU, M. Bernard MOURET, Mme Sylvie PETIT, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

**Absents :** M. Franck Gervais ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT

**Secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET

**52B/2026 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-32 ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms ci-dessous énumérée qui sera adressée à la Direction Départementales des Finances Publiques de la Lozère :

**Commissaires TITULAIRES :**

- Madame CASTAN Michèle : 2 Impasse Prunières Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur CANTAGREL, Christian, rue du champ pointu – Chirac – 48100
- Monsieur GELY Denis : Pierrefiche 48100 Les Salces (Extérieurs Commune)

- Madame ALLAUX Marie : Place de Montjezieu Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur MIEUSSET Eric : 4 rue des Tuiles Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur ROCHER Bernard : 2, Route de Colagne Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur CASTAN Bernard : 12 Rue Saint-Amans le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur PEYRE Daniel : Basse Colagne Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur CASTANIER Jean-Claude : La Borie Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur DERROUCH Bernard : Le Ségala Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Madame DELTOUR Colette : 3 Impasse Poussegnat Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur VALETTE Patrice : Route du Villaret Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne (Propriétaire bois)
- Monsieur ROUCH Gérard : 5, rue des tuiles- le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
- Madame ESPANOL Françoise : Rue des Agachets Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
- Monsieur COMMEAUX François, 35, route du Val de Colagne Chirac 48100 Bourgs sur Colagne
- Monsieur FORESTIER Éric : Fabrèges Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne

### **Commissaires SUPPLEANTS**

- Madame PERIE Isabelle : Le Coudenas Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur CHAZALMARTIN Serge : 8 Impasse Les Hauts de la Gare le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur ROUSSON Claude : 2 Impasse PELAPRAT Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur PRIEUR Michel : le Regourdel Chirac, 48 100 Bourgs sur Colagne
  - Monsieur REGNIER François : 9, Route du Dolmen Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur BEAUMEVIEILLE Pierre : 15 chemin des Rivières Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur DELMAS Jérôme : Fabrèges Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Madame ROUSSET Magali : Route du Dolmen Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur CHEMINAT Serge : Alteyrac Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne (Propriétaire de bois)
  - Madame BAYSSADE Lucienne : Route de l'Aubrac Le Monastier 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur AVIGNON Michel : Route du Val de Colagne Chirac 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur CHEMINAT Christian : Pratbinals 48100 Bourgs Sur Colagne
  - Monsieur BARRIERE Michel, 5, chemin des rivières, Le Monastier – 48100 Bourgs sur Colagne
  - Monsieur Pascal PRADEILLES, 4, impasse Pelaprat – Le Monastier – 48100 Bourgs sur Colagne
  - Monsieur Marc CLAVEL, le Regourdel, Chirac – 48100 Bourgs sur Colagne
  - Madame Marie ROCHETEAU, 5 rue des Eschampets Chirac – 48 100 Bourgs sur Colagne
- De désigner comme interlocuteur agent de la commune Monsieur CAUSSE Laurent.

Bourgs sur Colagne, le 23 avril 2026

**La Secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Magali ROUSSET**

**Lionel BOUNIOL**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).